



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 27083

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les projets d'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne et du grand ouest. L'accessibilité de la Bretagne et du grand ouest est une préoccupation importante. Le 17 octobre 2012, la commission Mobilité 21 a été missionnée pour élaborer une nouvelle version du SNIT désormais intitulée schéma national de mobilité durable. Cette commission a auditionné les acteurs bretons sur le projet de lignes nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) et la RN 164. Elle demande quelles sont les intentions au Gouvernement quant à ces projets.

Texte de la réponse

L'existence d'infrastructures et de services de transport performants est une condition essentielle à la croissance de notre économie et à l'aménagement du territoire. La mise en place d'une politique des transports efficace et responsable, apportant des réponses concrètes aux besoins de nos concitoyens et de notre économie, est ainsi une priorité pour le Gouvernement. La desserte ferroviaire de la Bretagne occidentale bénéficie de la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire (BPL), qui constitue une amélioration majeure de l'attractivité de ces territoires. Ce projet représente un investissement de 3,3 milliards d'euros, traduisant bien l'engagement de l'État et de ses partenaires pour le désenclavement de la Bretagne. Les premiers travaux ont déjà débuté, et à son achèvement prévu en mai 2017, la LGV BPL permettra d'améliorer significativement la desserte de la région, avec un gain de 37 minutes entre Paris et Rennes et avec l'ensemble de la Bretagne occidentale jusqu'à Brest et Quimper. En outre, afin de déployer l'ensemble des effets de la grande vitesse sur tout le territoire breton, l'État et la Région Bretagne ont engagé plus de 260 millions d'euros dans le cadre du contrat de projet 2007 - 2013 pour l'amélioration des lignes Rennes - Brest et Rennes - Quimper. Par ailleurs, au-delà de la réalisation des programmes en cours dont l'échéance se situe en 2017, le « pacte d'avenir pour la Bretagne » confirme l'objectif de mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Dans ce cadre, Réseau ferré de France (RFF) mène actuellement les études d'un projet plus vaste à l'ouest de Rennes, dénommé lignes nouvelles ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL), permettant d'améliorer encore le temps de parcours vers la pointe bretonne. Le « pacte d'avenir pour la Bretagne » traduit ainsi une nouvelle fois l'engagement fort et coordonné de la puissance publique en faveur de la Bretagne en prévoyant notamment la tenue d'un débat public relatif au projet LNOBPL dès 2014. À cet égard, la Commission nationale du débat public a décidé le 8 janvier 2014, à la suite de la saisine formulée par RFF à la demande de l'État, d'organiser elle-même le débat public. S'agissant de la RN 164, axe important pour la desserte centrale de la Bretagne, plus de la moitié de l'axe (97,8 km sur 162) est aujourd'hui aménagée à 2x2 voies. Le pacte d'avenir pour la Bretagne a placé l'aménagement à 2x2 voies de cet axe au cœur de la stratégie de l'État et des collectivités pour l'aménagement et la compétitivité des territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27083

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5259

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2856